

# LES SOURCES DU CONTENTIEUX AUPRÈS DES LOCATAIRES

**DURÉE**  
1H15

À l'issue de  
cette formation,  
vous recevrez  
une attestation de  
formation valable  
pour le décompte  
d'heures nécessaires  
au renouvellement  
de la carte  
professionnelle.

## OBJECTIFS

- Définir les problématiques juridiques récurrentes à l'origine de fréquents litiges entre le bailleur et son locataire
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour garantir au bailleur les meilleures chances de succès lors de la procédure à intervenir

## LE PUBLIC CONCERNÉ

Administrateur de biens, gestionnaires de clientèle

## LES PRÉ-REQUIS

Néant.

## INTERVENANT

Charles BOHBOT, avocat au Barreau de Paris

## INTRODUCTION

### BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

5  
MN

## PARTIE 1 :

### LES CONTENTIEUX RÉSULTANT DU MANQUEMENT DU LOCATAIRE À SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- Les contentieux récurrents résultant du manquement du locataire à ses obligations contractuelles
  - Défaut de paiement des loyers et procédure d'expulsion
  - Défaut de souscription à une assurance habitation
  - Trouble de voisinage / sous-location
- Les mesures à prendre pour garantir les chances de succès en cas de procédure judiciaire

15  
MN

## PARTIE 2 :

### LES CONTENTIEUX INTERVENANT EN FIN DE BAIL

- Le contentieux lié à la reprise du logement par le bailleur
  - Article 15 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi du 20 mars 2014 dite loi « ALUR »
  - Les réparations locatives / les états des lieux / le dépôt de garantie
- Les mesures à prendre pour garantir les chances de succès en cas de procédure judiciaire

15  
MN

## PARTIE 3 :

### L'ACTION EN DIMINUTION DU LOYER : NOUVEAUTE ISSUE DE LA LOI DU 24 MARS 2014 DITE LOI « ALUR »

- Le contentieux lié à la fixation du montant du loyer
  - Article 17 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR
  - La notion de loyer de référence
  - Des dispositions en parties sanctionnées par le conseil constitutionnel
- Les mesures à prendre pour garantir les chances de succès en cas de procédure judiciaire

15  
MN

## SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

## TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

5  
MN

20  
MN